

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021  
DELIBERATION N° DE-2021-161**

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

*Entendu le rapport de M. ARCOUET,*

**OBJET : INFRASTRUCTURES** – Enfouissement de lignes électriques avenue Duvergier de Hauranne lié aux travaux de création d'une piste cyclable - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.

Préalablement aux travaux de création d'une piste cyclable, la Ville de Bayonne souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux sur l'avenue Duvergier de Hauranne, pour l'ensemble des réseaux aériens existant sur le tronçon compris entre la

rue Poydenot et le n° 37. En effet, sur ce secteur les supports des réseaux aériens sont implantés sur l'emprise du futur trottoir qui doit être modifié pour permettre la création de la piste cyclable.

Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA), auquel la Ville de Bayonne adhère, a donc été sollicité pour réaliser une étude et une estimation de cette intervention.

Le coût de ces travaux ayant été chiffrés à 222 854,23 € TTC (la décomposition figure en annexe de cette délibération dans le plan de financement prévisionnel), la participation maximale de la ville est estimée à 107 515,66 €. Le montant définitif de la participation communale sera arrêté après établissement du décompte définitif des travaux.


Il est demandé au conseil municipal :

- de décider de procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques de l'exécution de ceux-ci,
- d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération,
- d'accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne



Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

## **Enfouissement de lignes électriques – Programme d'électrification du SDEPA- Plan de financement prévisionnel**

### **Avenue Duvergier de Hauranne**

#### **Travaux d'enfouissement des réseaux électriques avenue Duvergier de Hauranne (à partir de la rue Poydenot)**

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Syndical Esthétique (Bayonne, Biarritz, Hendaye) 2021 » sous le n° d'affaire 21EF001.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

- montant des travaux TTC : 94 728,50 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 9 472,85 €
- actes notariés : 345,00 €
- frais de gestion du SDEPA : 3 947,02 €

Total TTC : 108 493,37 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- participation du Syndicat : 69 743,57 €
- TVA préfinancée par le SDEPA : 17 366,89 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres : 17 435,89 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 3 947,02 €

Total TTC : 108 493,37 €

#### **Rénovation éclairage public (lié à l'enfouissement des réseaux électriques) avenue Duvergier de Hauranne (à partir de la rue Poydenot)**

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « rénovation EP SDEPA – rénovation 2021 » sous le n° d'affaire 21EP015.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

- montant des travaux TTC : 89 934,32 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 8 993,44 €
- frais de gestion du SDEPA : 3 747,26 €

Total TTC : 102 675,02 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- participation du Syndicat : 12 000 €
- F.C.T.V.A. : 16 228,11 €
- participation de la commune aux travaux (à financer sur fonds propres) : 70 699,65 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 3 747,26 €

Total TTC : 102 675,02 €

## **Travaux de génie civil Orange (lié à l'enfouissement des réseaux électriques) avenue Duvergier de Hauranne (à partir de la rue Poydenot)**

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Génie Civil Communications Electroniques option B 2021 » sous le n° d'affaire 21TE012.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

- montant des travaux TTC : 10 235,77 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 1 023,58 €
- frais de gestion du SDEPA : 426,49 €

Total TTC : 11 685,84 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres : 11 259,35 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 426,49 €

Total TTC : 11 685,84 €